



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Melun, le 07/07/2022

Communiqué de presse

**Situation climatique des rivières et des nappes d'eau souterraines**

**Un arrêté préfectoral de restrictions de l'utilisation de l'eau a été signé pour les bassins versant du Fusain, du Petit Morin et de l'Orvanne le 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

**Cet arrêté rappelle les mesures de restrictions correspondant à chaque niveau, et pour les rivières en vigilance appelle au civisme des usagers.**

La pluviométrie des jours à venir reste faible. Les débits des rivières devraient continuer à baisser en dépit de quelques pluies qui pourraient la limiter sur certains secteurs. Le seuil d'alerte franchi impose des précautions supplémentaires, voire des interdictions, pour les rejets s'effectuant dans le bassin versant concerné.

En dépit d'orages localisés qui ont permis de faire remonter temporairement les débits de certaines stations, le niveau des réserves d'eau reste globalement bas.

**Les stations des rivières du Lunain et du Réveillon restent sous le seuil de vigilance tandis que les bassins de l'Yonne, du Grand Morin et du ru d'Ancoeur ont désormais franchi ce seuil. La station du Fusain reste sous le seuil d'alerte alors que les bassins de l'Orvanne et du Petit Morin ont franchi ce seuil.**

Toutes les mesures tendant à limiter le gaspillage et l'évaporation de l'eau sont encouragées.

Les prélèvements d'eau sont donc limités. Les mesures en vigueur varient selon les modalités de ces prélèvements (nature de la ressource captée et des objectifs visés). Sont notamment interdits, sauf situations particulières : le lavage privé des véhicules personnels, l'arrosage des massifs floraux en journée et le remplissage des piscines privées.

Des mesures spéciales pour l'irrigation, indiquées dans l'arrêté, s'appliquent en outre sur le bassin du Fusain.

**Cabinet du Préfet  
Service départemental de la communication interministérielle**

01 64 71 75 29  
12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)



@Prefet77